

COMMUNE DE CHEMINON

DEPARTEMENT DE LA MARNE ARRONDISSEMENT DE VITRY LE FRANCOIS CANTON DE SERMAIZE LES BAINS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

TENUE LE 18 MAI 2021

L'An deux mille vingt et un, le 18 Mai à 18 heures à la salle polyvalente, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMINON dûment convoqué le 11 mai, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame BOYER – CASTELLO Marie – France.

Etaient présents : Mesdames BOUCHAUD – PARISOT Estelle - BOYER - CASTELLO Marie - France – HARLE Lucille - RENAUX Paulette - REUTER – BRAUN Brigitte –

Messieurs BRASTEL Maurice – BRIOLAT Claude – BURDAL Richard - HINDERSCHIETT Robert - LONGUEVILLE Patrick – PARISOT Joël – PAROT Damien – PAROT Jean – Noël

Secrétaire de séance Mme REUTER – BRAUN Brigitte

En préambule à la réunion, Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte rendu de la dernière réunion (08 avril 2021)

I – TRANSPORTS SCOLAIRES

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal actuel qu'une convention, acceptée par délibération du Conseil Municipal n°2018/15 en date du 13 avril 2018 et signée par Monsieur FARGETTE Thierry (ancien Maire) et d'autre part, la Région Grand Est dénommée « La Région » portant prise en charge des Abonnements scolaires des Collégiens empruntant les transports scolaire du réseau Régional de la Marne. A la date de signature de la présente convention, le montant de la participation familiale annuelle était de 70 € T.T.C. pour un collégien scolarisé dans l'établissement d'affectation prise en charge par la commune. Pour la rentrée de septembre 2021, le règlement des transports scolaire change. Pour l'obtention de la carte de bus, le montant sera payé uniquement et en totalité par les familles soit 94 € pour un élève. La commune après délibération accepte de prendre en charge, 70 €uros par élève, somme qui sera reversée aux familles courant octobre après l'envoi par la Région Grand Est de la preuve du paiement des 94 € par ces dernières.

II – TRAVAUX CHEMIN

Suite à la dégradation du Chemin du cimetière du Bas, dit Jardin Jacquet, pour une longueur de 65 ml un seul devis de chez EUROVIA en date du 18 Mars 2021 pour la somme de 6 840,00 €uros T.T.C. H.T. 5 728,50 € + T.V.A. 1 140,00 € - Arrondi à 5 700,00 € + T.V.A. 1 140,00 €. Refusé par l'ensemble du Conseil Municipal qui demande deux autres devis.

III – FRAIS GARDERIE

Depuis l'ouverture de la garderie, la somme a payé par les familles était de 20 €uros pour le mois. Suite à l'évaluation faite entre le salaire et les charges pour régler la personne s'occupant des enfants nous

nous trouvons dans l'obligation d'augmenter cette prestation. Proposition d'une augmentation de 5 €uros par mois, par enfant pour la rentrée prochaine de septembre, année scolaire 2021/2022. Soit 25 €uros par mois et par enfant mis en garderie. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent ce tarif.

IV – ACCEPTATION CHEQUE

Suite à des dégradations, après exploitation sur des parcelles de bois, achetées par la Scierie Lambert Frères, sur le Chemin de Renaual. La Scierie Ardennaise nous a remboursé la somme de 526,33 €uros, représentant le montant de la facture de la livraison d'un camion de Gudmont 20 pour reboucher tous les trous et refaire un chemin praticable, car nous avons des habitants au bout du Chemin de Renaual. Après délibération, acceptation du chèque de 526 €uros 33 par l'ensemble du Conseil Municipal.

V – ACHAT TERRAIN DE MONSIEUR GAY DYLAN

Annule et remplace la délibération du 8 Avril 2019 de proposition d'achat de la parcelle AC 2 d'une superficie de 1 510 m² soit 15 ares et 10 centiares pour la somme de 1 750 €uros. Compte tenu de l'état de dégradation du dit terrain et à savoir que l'hectare vaut 3 000 €uros, soit 450 €uros les 15 ares. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte l'achat de cette parcelle pour la somme de 500 €uros.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Subventions accordées par Sous Préfecture Vitry

1 – Demande de DETR pour mise en sécurité du bâtiment de l'école (côté rue Marcelle Peronne) 40 %

Devis REUTER SAS pour la somme de 5 865,00 € H.T. Demande de subvention pour la somme de 2 346,00 €. DETR accordée à 30 % soit 1 759,00 €

2 – Demande de DETR pour extension de réseau d'éclairage public sur la Rue Haute par SOVITEL pour la somme de 6 908,08 € concernant la fourniture pose et raccordement d'un ensemble de 2 candélabres. Demande subvention 40 % soit la somme de 2 763,23 €. DETR accordé à 20 % soit 1 382,00 €.

3 – Demande de DETR. Réalisation d'un drain dans fossé pour récupération des eaux pluviales. Retrait du dossier de demande de DETR car la compétence eau pluviale concerne la CASDDB et non la commune.

4 – Courrier de remerciements de Madame MELIN et sa famille pour la composition florale offerte par la commune suite au décès de Monsieur MELIN Michel.

5 – Monsieur Clément PEROT a fait une demande pour l'aménagement de deux terrasses en bois sur plots sur le domaine public. Le passage commune restant accessible. Madame Le Maire et tous les membres du Conseil donne un accord favorable verbal.

6 – Monsieur REUTER Anthony nous a informés que des chiens errent dans les pâtures. Les propriétaires qui promènent leurs animaux de compagnie, doivent être vigilants, surtout lorsque les bêtes sont remises en pâtures.

7 – Madame HARLE Lucille demande ou en est l'avancement des travaux des Halles. Madame Le Maire a appelé l'expert de la CMMA qui devait recontacter l'expert adverse, et nous transmettre le courrier, mais rien. Lors de l'entrevue en visio avec Madame CAPRON VALAT (Architecte du Patrimoine) et l'autre expert, il n'y a rien eu de positif, et, pas de décisions prises à ce moment-là.

Monsieur BLOQUAUX a appelé Monsieur BUGUET, entreprise qui a fait les travaux d'urgence provisoire de sécurisation partielle des halles pour contacter un autre ingénieur bois de sa connaissance qui pourrait intervenir sur la structure de nos halles et nous informer des dégâts causés par le choc de 8 novembre 2020. Un ingénieur bois doit venir du Jura pour évaluation.

8 – Cantine : C'est payant. Les familles qui inscrivent leurs enfants à la cantine savent que le repas coûte 4,50 €uros par jour. Heureusement pour nous, la majorité règle sa facture, mais d'autres ne cherchent pas la solution. La perception de Sermaize peut vous faire un échéancier suivant vos possibilités. Aujourd'hui, le montant des impayés est de plus de 1 000,00 €uros. Si vous ne pouvez pas régler la facture, prenez vos enfants pour le repas de midi à la maison.

Proposition : Instaurer des tickets repas qui seront pris à l'avance, et payés par les familles.

9 - Monsieur BURDAL Richard serait intéressé par l'acquisition d'une parcelle terrain communal AB 664 d'une surface de 158- 159 m2, appartenant à la commune de Cheminon, et qui donne accès à ses deux parcelles AC 464 et AC 291 qui sont enclavées. Demander aux riverains s'ils souhaitent garder le passage.

10 – Madame BRAUN – REUTER Brigitte, demande à qui appartient le tas de gravillons entreposé près de la benne à verre, vers le cimetière du haut, ce dépôt est à la commune et sera utilisé pour renforcer le chemin du Ru des Forges.

- Installation d'un banc, au niveau du cimetière du haut
- Chemin de la Côte de L'horloge à réparer
- Horloge de l'Eglise ne fonctionne plus depuis l'orage de samedi soir. Messieurs BURDAL Richard et BRASTEL Maurice gèrent le problème, sinon intervention de l'entreprise FROTEY
- Elections Départementales et Régionales du 20 et 27 Juin. Horaires et tenues à établir
- Fête de Cheminon les 28 et 29 Août 2021. Voir avec les forains pour l'implantation des manèges ? Pas sous les halles, suite à l'arrêté - Salle Polyvalente pour le bal – Restauration Buvette – A voir avec A.S.C.
- Suite à la demande de nombreux habitants trouvant que les automobilistes roulent trop vite dans notre village, nous envisageons l'installation de ralentisseurs. La DDE doit venir pour proposer la mise en place du matériel (dossier suivi par Messieurs HINDERSCHIETT Robert et BRASTEL Maurice)
- Pas de 14 Juillet, ni de feu d'artifice cette année.

Fin de séance à 20 Heures

Le Maire

Mme BOYER – CASTELLO Marie - France